

COMMUNE DE CORVEISSIAT

-

PROJET STATION D'EPURATION DU BOURG ET LAVILLAT

REUNION PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2022

3 avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000
01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. 04 74 24 75 15 - Fax 04 74 24 75 13
courrier@ca3b.fr - www.ca3b.fr

Sommaire

- 1 – Rappels généraux sur l'assainissement à Corveissiat**
- 2 – Contraintes topographiques et environnementales**
- 3 – Point d'avancement des études**



1 – Rappels généraux sur l'assainissement à Corveissiat



- **Grand Bourg Agglomération porte la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier :**
 - 74 communes,
 - 98 stations d'épuration et environ 150 postes de refoulement,
 - 1000 km de réseau (hors pluvial),
 - 111 000 habitants desservis,

- **Grand Bourg Agglomération a la responsabilité :**
 - Du fonctionnement des installations publiques,
 - De l'investissement pour la construction et la réhabilitation des ouvrages et des réseaux,

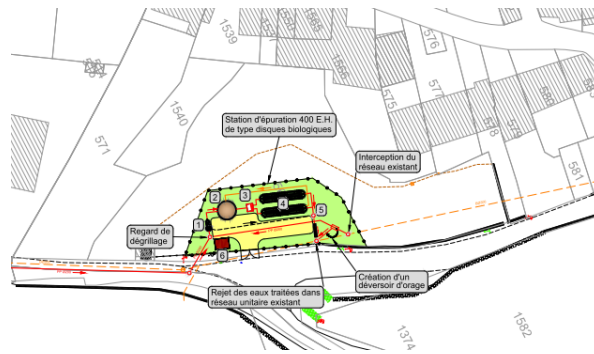


- **3 systèmes présents sur la commune :**
 - Cuvergnat => Lagune mise en service en 2002,
 - Arnans => Filtres plantés de roseaux mise en service en 2008,
 - St Maurice d'Echazeaux => Disques biologiques mis en service en 2012 (**investissement porté par SUEZ** et remboursé dans le cadre de son contrat de délégation),
 - Le Bourg et Lavillat dispose d'un réseau avec un rejet direct au milieu naturel,
- **Service d'assainissement exploité en délégation de service publique, par SUEZ**

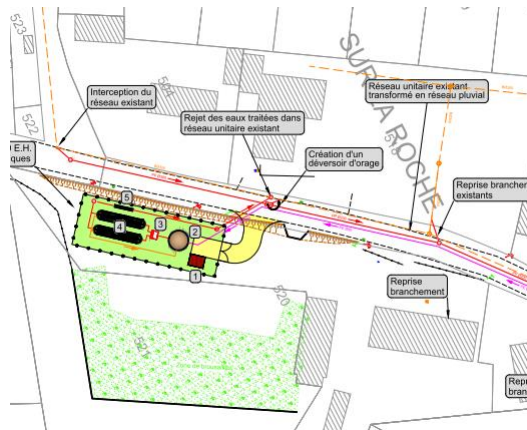


Rappels – Etudes antérieures – Le Bourg et Lavillat

- Etude confiée au bureau d'études Profil études en 2014
- 3 scénarii étudiés :
- **Scénario 1 - Implantation STEP (disques biologiques) à l'entrée du bourg**



- **Scénario 2 – Implantation STEP (disques biologiques) en face de l'épicerie**



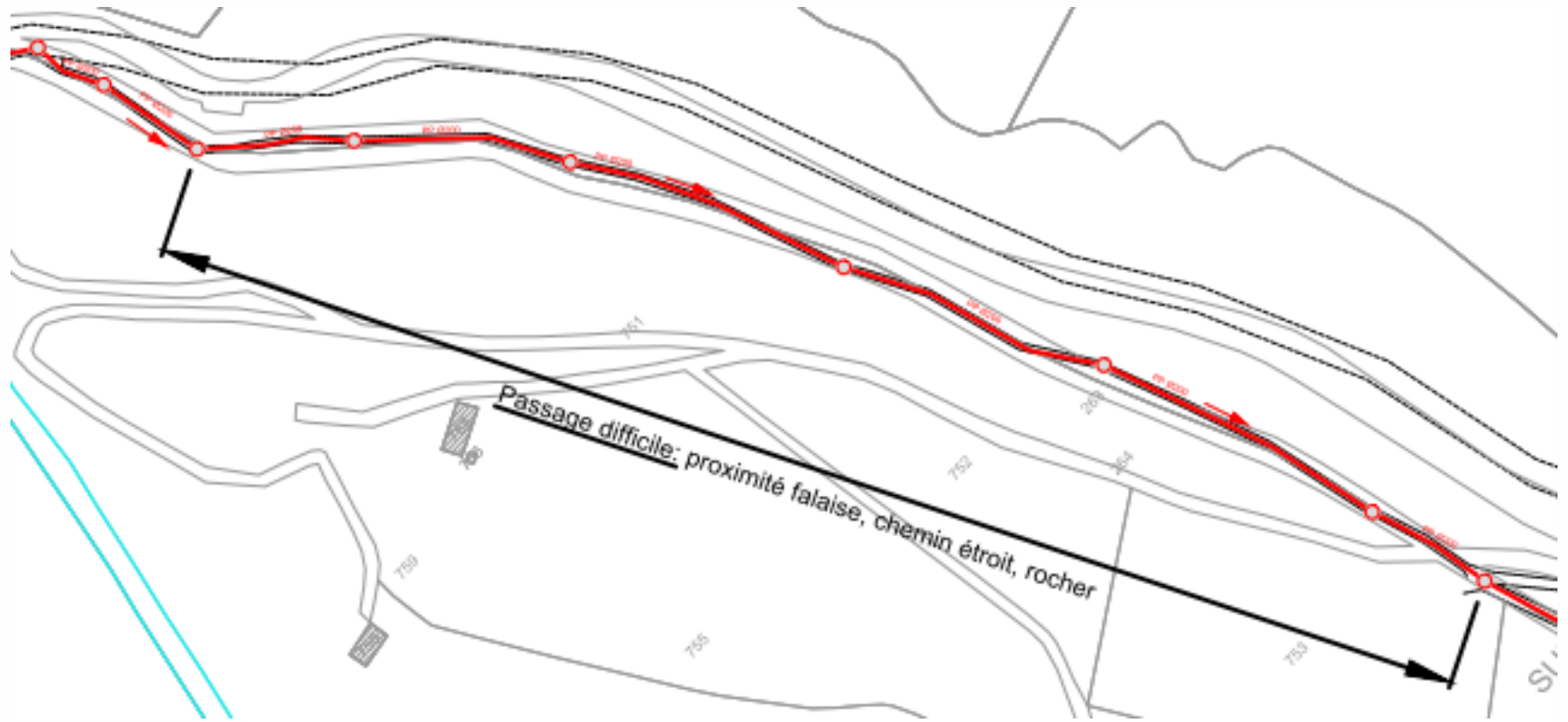
- **Scénario 3 – Implantation STEP (filtres plantés de roseaux) dans le secteur du ruisseau de la Balme**



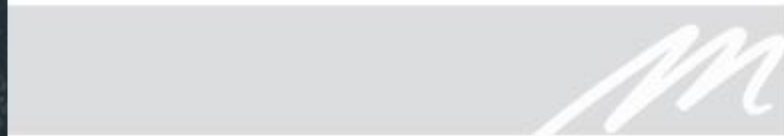
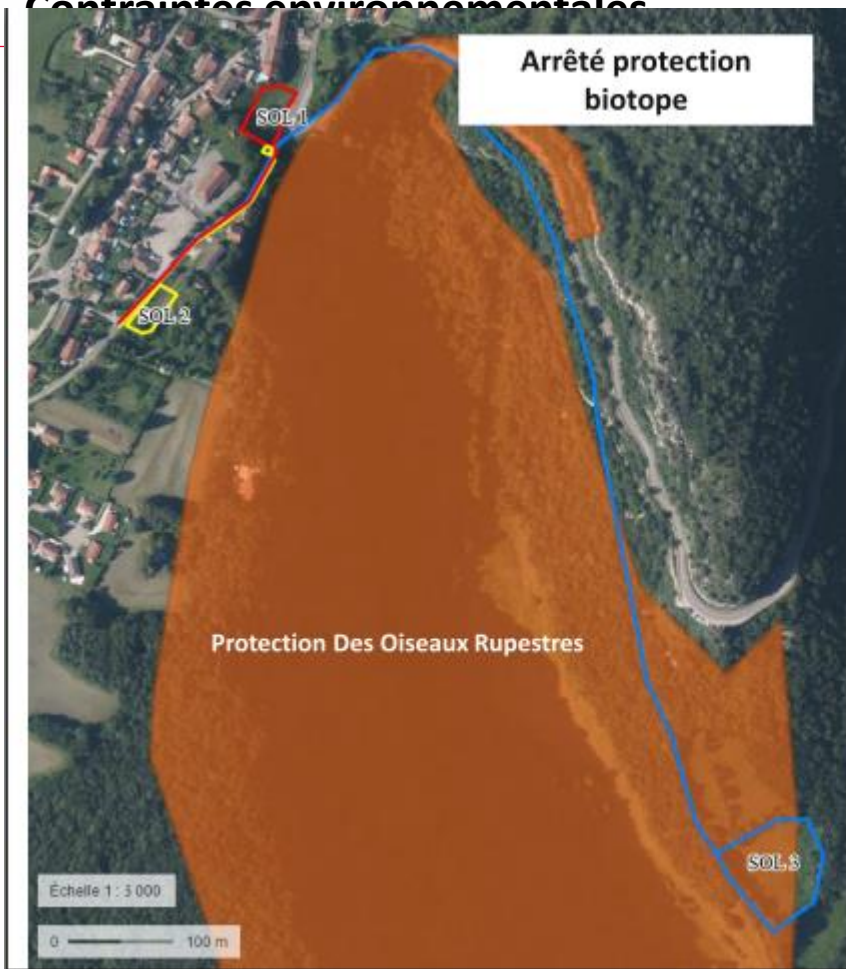
2 – Contraintes topographiques et environnementales



Contraintes topographiques



Contraintes environnementales



CTION ET LA MISE EN SEPARATIF D'UNE
COMMUNE DE CORVEISSIAT

18/11/2022

22004
9

- Espace naturel sensible
- Arrêté de protection de biotope – Protection des oiseaux
- Zones humides le long du ruisseau de la Balme

Contraintes environnementales



- Zone Natura 2000 – Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides entourées de fructicées, de troènes et de prunelliers
- Znieff de type 1 et 2

3 – Point d'avancement des études



Recherche de solutions alternatives permettant d'éviter :

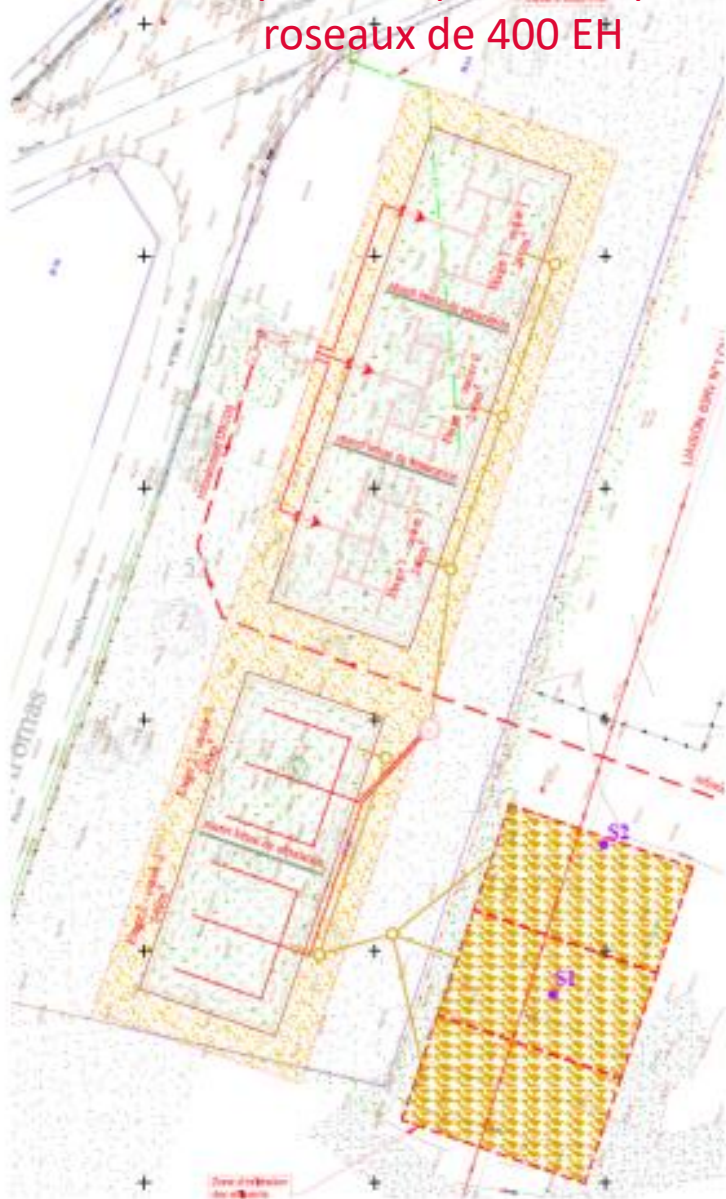
- La proximité des habitations (distance à respecter en valeur guide 100 m)
- L'installation dans une zone à fortes contraintes environnementales
- Les difficultés de réalisation au regard des contraintes topographiques

Réévaluation du projet et proposition de solutions alternatives



Nouveau projet envisagé

Station d'épuration par filtres plantés de roseaux de 400 EH



Poste de refoulement des eaux usées et déversoir d'orage

Etude hydrogéologique:

- Zone présentant une bonne perméabilité à proximité immédiate du projet (frange sud des parcelles),
- Possibilité de rejet des effluents par infiltration,

Avantage de la solution proposée

- Une installation dans une **zone réservée pour l'installation d'équipement**,
- Une installation dans un environnement artificialisé,
- Une **proximité de la zone de collecte** des effluents,
- **Une incidence moindre sur le milieu récepteur**,



Calendrier de réalisation et coût des travaux

	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Etudes préliminaires	■	■	■											
Avant-projet/Projet		■	■	■										
Dossier réglementaire			■	■	■									
Consultation des entreprises					■	■	■	■						
Réalisation des travaux									■	■	■	■	■	■

- **Montant des travaux estimé à 1 125 k€**
 - Station d'épuration,
 - Refoulement des eaux usées,
 - Gestion du temps de pluie,



Travaux à réaliser à horizon 5 à 10 ans

- **Mise en séparatif des réseaux**

- Pose d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées,
- Maintien du réseau existant pour la collecte des eaux pluviales,

- **Objectif des travaux**

- Amélioration de la **qualité des effluents**,
- Logique de préservation de la qualité des milieux récepteurs (limitation des déversements des eaux usées) => **enjeux environnementaux forts**,

- **Adhésion de tous les usagers au projet**

- Nécessité de réaliser des **travaux de mise en séparatif en domaine privé** à la charge des propriétaires concernés,
- Possibilité d'anticipation de ces travaux lors d'aménagement des espaces privés avant la réalisation des opérations sous domaine public,



Merci de votre attention

